

**DECLARATION PREALABLE D'ACTIVITE DE LIBRE
PRESTATION DE SERVICES
(RESSORTISSANT D'UN ETAT MEMBRE
DE L'UE OU L'E.E.E)**

Merci de compléter l'imprimé Cerfa
Activités immobilières de la loi Hoguet - Déclaration de libre prestation de services

Il s'agit d'une activité temporaire réalisée par un ressortissant d'un Etat membre de l'UE ou l'E.E.E et déclarée à la CCI du lieu de la première opération.

Dans tous les cas

- ✓ Le formulaire de déclaration préalable d'activité complété et signé
- ✓ Une attestation de l'autorité compétente certifiant que la personne est légalement établie dans un Etat membre et n'encourt, même à titre temporaire, aucune interdiction d'exercer
- ✓ Un justificatif de sa nationalité
- ✓ Si le pays ne réglemente pas l'activité de la loi Hoguet, attestation d'employeur ou autre justificatif prouvant l'exercice de l'activité concernée pendant au moins 2 ans au cours des 10 dernières années précédant la prestation
- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
ou
Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n° 13 du formulaire CERFA)
- ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

En cas de changement de situation :

Justificatif relatif à la modification réalisée



Attention, toutes les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté.

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DU RECEPISSE
DE DECLARATION PREALABLE D'ACTIVITE : 96€**

Arrêté du 10 février 2020

**Règlement par chèque (libellé à l'ordre du CFE CCI de Lyon),
espèces (prévoir l'appoint) ou CB**

ENVOI DU DOSSIER

Si le dossier est envoyé par courrier, celui-ci doit être envoyé en recommandé.

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier

**les attestations doivent porter la mention des activités concernées*